**Annexe**

**Modèle pour de nouvelles études de cas sur la CITES et les moyens d’existence**

**Note :**

1. Le but principal des nouvelles études de cas est de déterminer comment le commerce réglementé d’espèces sauvages de la faune et de la flore inscrites aux annexes CITES contribue aux moyens d’existence des peuples autochtones et des communautés locales[[1]](#footnote-1) qui vivent à proximité de ces espèces, ainsi qu’à la conservation des espèces, le cas échéant. Cela signifie que les études de cas doivent porter sur le commerce d’espèces inscrites à la CITES.

2. « Communauté » comprend ici aussi les ménages individuels.

3. L’information n’est peut‑être pas disponible pour tous les points, pour toutes les études, de sorte que les rédacteurs des études de cas sont priés d’inclure autant d’informations que possible sur les thèmes énumérés ci‑dessous.

|  |  |
| --- | --- |
| **Pays** |  |
| **Nom de l’organisme, de l’organisation ou de la personne soumettant l’étude de cas** |  |
| **Coordonnées de la personne responsable (nom, titre, courriel, téléphone)** |  |
| **Méthodologies utilisées dans l’étude de cas (par exemple, entretiens sur le site, enquêtes locales, etc.)** |  |

**1. Introduction**

**a) Espèce**

i) noms scientifique et commun de l’espèce concernée ;

ii) inscription aux annexes de la CITES, avec, le cas échéant, un bref historique de l’inscription ;

iii) taille de la population, tendances et répartition.

**b) Communauté**

i) brève description de la communauté (ou des communautés, le cas échéant) participant au prélèvement/commerce concerné, avec le nombre de personnes ou de ménages participant au projet et leurs moyens d’existence (bien qu’il soit souvent difficile de déterminer avec précision combien de personnes sont concernées, veuillez inclure toute mesure quantitative ou qualitative disponible en indiquant clairement sur quoi les mesures se fondent) ;

ii) description du rôle et des activités de la communauté qui participe au commerce, y compris son (ses) rôle(s) dans la chaîne d’approvisionnement, par exemple collecte/prélèvement, élevage en captivité d’animaux ou reproduction artificielle/culture de plantes, traitement, stockage, transport, vente, etc. Ajoutez toute information sociale/culturelle/historique pertinente, s’il y a lieu ;

iii) description de la participation des femmes aux activités concernées, y compris le prélèvement, l’élevage et le commerce ;

iv) connaissances locales/traditionnelles et approches en matière de gestion qui sont pertinentes pour l’espèce/le projet.

**c) Projet**

Brève description du projet (en ayant présent à l’esprit que dans certains cas il n’y a pas de « projet » à proprement parler) :

i) principal objectif du projet ;

ii) source de financement, s’il y a lieu ;

iii) début du projet, qui le gère et comment il fonctionne ;

iv) méthodes de prélèvement ;

v) zone d’extraction concernée par le projet (par exemple, zone locale, pays, etc.).

**2. Avantages pour les moyens d’existence**

**a) Comment la participation de ces communautés au commerce contribue-t-elle à leurs moyens d’existence ?**

Les avantages pour les moyens d’existence peuvent être tangibles (par exemple, revenu, école) ou intangibles (source de fierté, persistance de la culture). Veuillez tenter d’expliquer les avantages pour les moyens d’existence d’un commerce réglementé d’espèces inscrites aux annexes CITES sur les cinq formes de capital suivantes :

– capital humain (y compris éducation, formation, compétences, nutrition et santé)

– capital financier (économies, flux de revenu)

– capital social (y compris institutions gérant les ressources naturelles, fierté de la communauté)

– capital naturel (y compris populations d’espèces sauvages, forêts, pâturages, etc.)

– capital physique (y compris infrastructure, eau et systèmes d’assainissement)

S’il y a lieu, veuillez expliquer les dispositions de partage des avantages en précisant le pourcentage de la valeur totale qui revient aux communautés et toutes les obligations relatives à la manière dont les paiements sont dépensés.

**b) En cas d’élimination des possibilités de commerce CITES pour ces communautés, quel serait l’impact sur les moyens d’existence ?**

Sans la participation au commerce d’espèces CITES, le revenu ou d’autres résultats pour les moyens d’existence de ces communautés seraient‑ils fortement réduits ? Quels impacts sociaux/culturels plus vastes pourrait‑il y avoir ? Y a‑t‑il des solutions pratiques pouvant remplacer les avantages du commerce CITES ?

**c) Comment les avantages du commerce d’espèces CITES pour les moyens d’existence pourraient‑ils être améliorés ?**

Discussion sur la manière dont les avantages sur les moyens d’existence de ces communautés pourraient être améliorés. Quelles sont les principales limites à l’amélioration de ces avantages ?

**3. Incidences sur la conservation**

**a) Le commerce d’espèces CITES a-t-il été bénéfique à la conservation de cette espèce et/ou de son habitat et/ou d’autres espèces ?**

Si oui, veuillez expliquer les avantages. Les avantages pour la conservation pourraient comprendre, par exemple :

– rétablissement, stabilisation ou augmentation de la population

– prélèvement et commerce illégal réduits (d’espèces inscrites aux annexes CITES elles‑mêmes ou d’autres espèces)

– diminution de la demande de spécimens prélevés dans la nature de manière non durable (dans le cas de l’élevage en captivité ou de la reproduction artificielle)

– création d’infrastructures ou d’institutions pour la conservation, gérées par la communauté, par exemple, des conservatoires locaux

– nouveaux partenariats avec d’autres acteurs pour la conservation

– amélioration de la disponibilité des données pour la gestion

**b) Les avantages du commerce pour les moyens d’existence ont‑ils joué un rôle important pour la réalisation des avantages pour la conservation ?**

Si oui, veuillez expliquer le lien. Par exemple, les avantages pour les moyens d’existence du commerce CITES peuvent être un revenu de substitution de telle sorte qu’il n’est plus nécessaire de prélever illégalement des espèces, ou que la population est incitée à conserver l’habitat ou à réduire ses troupeaux dans les habitats clés.

**c) La culture traditionnelle et les connaissances autochtones ont‑elles joué un rôle dans la réalisation des avantages pour les moyens d’existence et la conservation dans ce projet ?**

**4. Enseignements tirés : succès et échecs**

**a) Quels sont les facteurs les plus importants ayant déterminé le succès du commerce CITES pour cette communauté ?**

Par exemple, il pourrait y avoir les facteurs suivants :

– un leadership traditionnel fort

– une gouvernance/des institutions communautaires fortes pour la gestion des espèces sauvages

– l’appui des ONG

– l’appui du gouvernement

– le prix élevé des produits

– le renforcement des capacités

– la mise en place et l’application de plans de gestion pour les espèces et/ou les sites

– de bons mécanismes de partage des avantages

– de bonnes stratégies de marché

– la prévention de la surexploitation grâce aux contrôles du commerce CITES, y compris l’obligation de réaliser des ACNP

– les prix et le revenu accrus en raison de l’inscription à la CITES et des réglementations du commerce

– ou une vaste gamme d’autres facteurs – veuillez décrire et expliquer.

**b) Quels sont les enseignements tirés des échecs ?**

Les échecs sont souvent chargés d’informations et le partage des leçons tirées de ces échecs fournit des perspectives précieuses à d’autres. Y a-t-il eu des échecs dans l’histoire du commerce CITES de cette communauté ou des initiatives ou efforts du gouvernement, du secteur privé, des ONG ou de la communauté ? Que peut‑on tirer de ces enseignements ? Quelles leçons peuvent être tirées qui seraient utiles à l’application de projets semblables à l’avenir ?

**c) Quels sont les principaux défis ?**

Veuillez décrire les défis rencontrés dans le contexte du commerce CITES et comment ils ont été surmontés (le cas échéant). Quels sont les principaux défis (le cas échéant) maintenant et à l’avenir ?

**d) Quels sont les enseignements clés pour la CITES ?**

Que pourrait-on considérer comme des réussites moindres du projet ? Quelles sont les leçons de cette étude de cas pour la réglementation CITES du commerce international des espèces sauvages, du point de vue de son incidence sur les moyens d’existence des communautés participant au commerce et à la conservation des espèces ? Cette partie pourrait traiter de questions telles que :

– La règlementation CITES ou son application pourraient-elles améliorer l’influence de la CITES sur les moyens d’existence durables, sur le terrain ?

– Cette influence pourrait-elle être plus bénéfique pour les moyens d’existence ? Quels seraient les éventuels impacts pour la conservation ?

– La CITES a-t-elle été un obstacle au commerce légal et aux avantages associés pour les moyens d’existence ? De quelle manière ? Est-il possible de modifier ces obstacles sans compromettre la conservation ?

**5. Informations additionnelles**

Si vous avez des informations additionnelles qui ne correspondent pas au cadre proposé plus haut, veuillez les ajouter ici.

1. *Aux fins du présent modèle, l’expression « peuples autochtones et communautés locales » s’applique également aux communautés rurales.* [↑](#footnote-ref-1)